

Vaccin contre la variole du singe

Santé publique – Fiche d'information

La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada¹. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que la variole du singe?

La variole du singe (variole simienne) est une maladie virale qu'on trouve le plus souvent dans certaines parties d'Afrique centrale et occidentale. Le virus de la variole du singe est lié au virus de la variole, mais cause généralement une maladie moins grave. D'ordinaire, le virus qui cause cette maladie se transmet aux humains par des animaux infectés, comme des rongeurs et des primates non humains, à la suite d'un contact direct ou d'une morsure.

Les cas qui sont survenus à l'extérieur de l'Afrique sont généralement liés à des voyages internationaux ou à des animaux importés de ces régions.

En mai 2022, des cas humains de la variole du singe ont été identifiés dans plusieurs pays où cette maladie ne survient habituellement pas, y compris le Canada. Les enquêtes se poursuivent, mais un grand nombre des cas internationaux identifiés jusqu'à présent ont signalé avoir eu des rapports étroits ou intimes avec d'autres personnes infectées. Bien que la variole du singe ne soit pas considérée comme une infection transmise sexuellement, des contacts intimes rapprochés pendant les rapports sexuels avec une personne infectée représentent un facteur de risque.

Quels sont les symptômes?

Les symptômes ressemblent généralement à ceux de la grippe et peuvent inclure fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, maux de dos, frissons, épuisement et ganglions lymphatiques enflés. Plusieurs jours après l'apparition des symptômes, une éruption cutanée (rash) peut apparaître sur n'importe quelle surface du corps, mais le plus souvent sur le visage, la paume des mains et la plante des pieds. L'éruption cutanée peut également apparaître dans la zone du contact initial (p. ex. les parties génitales) sans se propager ailleurs sur le corps.

Comment se transmet l'infection?

Dans les pays où la variole du singe est courante, on croit que le virus se transmet aux humains surtout par contact direct avec un animal infecté (c.-à-d. par une morsure, une égratignure ou la préparation de viande sauvage). La variole du singe ne se transmet habituellement pas aisément d'une personne à une

autre. La transmission entre humains peut se produire dans les cas suivants :

- par des gouttelettes respiratoires pendant un contact face à face prolongé,
- par un contact direct avec des lésions ou liquides corporels d'une personne infectée par la variole du singe;
- par un contact indirect avec des surfaces ou objets contaminés, par exemple la literie et les vêtements.

La période infectieuse commence cinq jours avant l'apparition des symptômes cutanés et dure jusqu'à la disparition de toutes les lésions sur la peau.

La variole du singe est généralement une maladie légère dont les personnes atteintes se remettent d'elles-mêmes en deux à quatre semaines.

Qu'est-ce que le vaccin contre la variole du singe?

Imvamune^{MD} est le nom du vaccin utilisé contre la variole du singe. Même si on le désigne sous le nom de « vaccin contre la variole » ou, encore, de « vaccin contre la variole du singe », le vaccin Imvamune^{MD} ne contient pas les virus de la variole ou de la variole du singe. Il contient plutôt une forme affaiblie du virus de la vaccine, qui est étroitement lié aux virus de la variole et de la variole du singe. De ce fait, le vaccin peut protéger contre ces deux types d'infections.

Santé Canada a approuvé l'utilisation du vaccin Imvamune^{MD} chez les adultes de 18 ans et plus qui sont considérés comme ayant un risque élevé d'être exposés à la variole du singe.

Le vaccin contre la variole du singe peut-être utilisé de deux façons différentes pour prévenir les infections :

- avant d'être exposé au virus chez une personne qui court un risque élevé d'exposition (prophylaxie préexposition); ou
- après avoir fait l'objet d'une exposition au virus, mais avant de présenter des symptômes (prophylaxie post-exposition).

Une infection pourrait tout de même avoir lieu après la vaccination, mais elle serait probablement moins grave que chez une personne non vaccinée.

¹ Agence de la santé publique du Canada

Vaccin contre la variole du singe

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité, rendez-vous sur www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/monkeypox.fr.html.

Comment le vaccin est-il administré?

Imvamune^{MD} s'administre au moyen d'une injection dans la partie supérieure du bras. La vaccination contre la variole du singe comprend généralement deux vaccins (c.-à-d. deux doses), administrés à 28 jours d'intervalle. Certaines personnes n'ont besoin que d'une seule dose du vaccin contre la variole du singe (notamment les personnes qui ont déjà reçu le vaccin contre la variole, ou les personnes qui n'ont pas de risque continu d'exposition à la variole du singe). Votre fournisseur de soins de santé déterminera si vous avez besoin d'une ou de deux doses du vaccin.

Qui devrait se faire vacciner contre la variole du singe?

Au Manitoba, les populations courant les plus grands risques d'exposition à la variole du singe sont admissibles pour la prophylaxie préexposition. Au Manitoba, les responsables de la santé publique feront un suivi auprès des personnes qui pourraient avoir été exposées au virus de la variole du singe et ils pourraient leur recommander de se faire vacciner contre cette maladie.

La vaccination après l'exposition au virus de la variole du singe pourrait contribuer à prévenir la maladie ou à en réduire la gravité. En ce qui concerne la prophylaxie post-exposition, plus le vaccin est administré rapidement après l'exposition, plus sa protection contre le virus sera efficace. Le vaccin peut être administré jusqu'à 14 jours après l'exposition.

Qui NE DEVRAIT PAS recevoir le vaccin contre la variole du singe?

Vous ne devez pas recevoir le vaccin contre la variole du singe si vous avez eu une réaction importante à une dose précédente du vaccin, y compris une réaction allergique grave ou une myopéricardite (inflammation du muscle cardiaque et de la paroi du cœur). Si vous êtes allergique à l'un des ingrédients du vaccin, veuillez en informer votre fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir plus de renseignements sur les ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie de produit du fabricant du vaccin sur https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00063755. PDF ou communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Les personnes ayant une forte fièvre ne devraient pas se faire vacciner. Si une personne n'est que légèrement malade, par exemple qu'elle a un simple rhume, le vaccin peut être administré après discussion avec le fournisseur de soins de santé.

Votre fournisseur de soins de santé pourra vous donner des conseils sur le meilleur moment de recevoir le vaccin contre la variole du singe. En général, le vaccin contre la variole du singe ne doit pas être administré en même temps que d'autres vaccins (vivants ou inactivés) et il convient d'attendre de deux à quatre semaines avant de recevoir un autre vaccin.

Renseignements sur les populations précises

Consultez votre fournisseur de soins de santé pour connaître les risques et les avantages de la vaccination si vous :

- avez moins de 18 ans;
- êtes enceinte, prévoyez le devenir ou allaitez;
- avez un système immunitaire affaibli en raison d'une maladie ou d'un traitement médical (p. ex. le cancer).

Il existe peu d'informations sur l'utilisation d'Imvamune^{MD} chez ces personnes. À l'exception de celles qui allaitent, ces personnes présentent également un risque plus élevé de maladie grave si elles sont infectées par la variole du singe. Votre fournisseur de soins de santé est la personne qui connaît le mieux vos antécédents médicaux. Il peut vous fournir des renseignements qui vous aideront à prendre la décision de recevoir ou non le vaccin contre la variole du singe.

Effets secondaires possibles du vaccin contre la variole du singe

Les effets secondaires suivants sont très courants, sont généralement légers ou modérés et disparaissent environ une semaine après la vaccination :

- douleur, rougeur et enflure au site de l'injection,
- fatigue,
- maux de tête,
- nausée,
- douleurs musculaires.

Les personnes qui souffrent de dermite (ou d'eczéma) atopique sont plus susceptibles de présenter ces effets secondaires très courants après la vaccination. Le vaccin peut aussi aggraver temporairement les symptômes de la dermite atopique. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour connaître les risques et les avantages de la vaccination si vous souffrez de dermatite atopique.

Pour une liste complète des effets secondaires possibles, consultez la monographie du fabricant du vaccin sur : https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00063755. PDF ou parlez à votre fournisseur de soins de santé.

Vaccin contre la variole du singe

Bien qu'aucun cas confirmé de myopéricardite n'ait été associé à Imvamune^{MD}, les vaccins antivarioliques précédents ont été associés à la survenue de myopéricardites. Les signes et les symptômes peuvent comprendre l'essoufflement, les douleurs thoraciques ou la sensation d'un rythme cardiaque rapide ou anormal. **Si vous manifestez n'importe lequel de ces symptômes, rendez-vous au service d'urgence le plus proche.**

Il est important de rester pendant 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il existe une très faible possibilité qu'une réaction allergique grave se produise. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.**

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un fournisseur de soins de santé ou communiquez avec Health Links — Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Votre fiche d'immunisation

Veillez à ce que votre vaccinateur mette à jour votre fiche d'immunisation ou celle de vos enfants après l'administration d'un vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr. Tous les vaccins administrés sont notés dans la fiche d'immunisation de la personne dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander à ce que vos renseignements médicaux personnels et ceux de vos enfants ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé.

Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local ou à votre fournisseur de soins de santé.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que vous ou vos enfants avez reçues, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé. Veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local pour obtenir une copie de votre fiche d'immunisation ou de celles de vos enfants.

Pour connaître la liste des bureaux de la santé publique, veuillez consulter le site : www.manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Renseignements additionnels :

Pour en savoir plus au sujet de la variole du singe ou du vaccin contre la variole du singe, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Vous pouvez également appeler Health Links — Info Santé à Winnipeg au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257

(sans frais au Manitoba). Vous pouvez également consulter les pages Web suivantes :

Gouvernement du Manitoba :

www.manitoba.ca/health/publichealth/diseases/monkeypox.fr.html

Agence de la santé publique du Canada :

www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/variole-singe.html

Centers for Disease Control and Prevention :

www.cdc.gov/poxvirus/monkeypox/index.html
(en anglais seulement)

Organisation mondiale de la santé :

www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/monkeypox